

# « Je veux que la justice me rende ce que je n'ai jamais voulu donner »

## ASSISES

Deux Montpelliérains âgés de 26 ans viennent d'être reconnus coupables de deux faits de viols et d'agressions sexuelles, commis en... 2011.

Laurent Vermorel  
lvermorel@midilibre.com

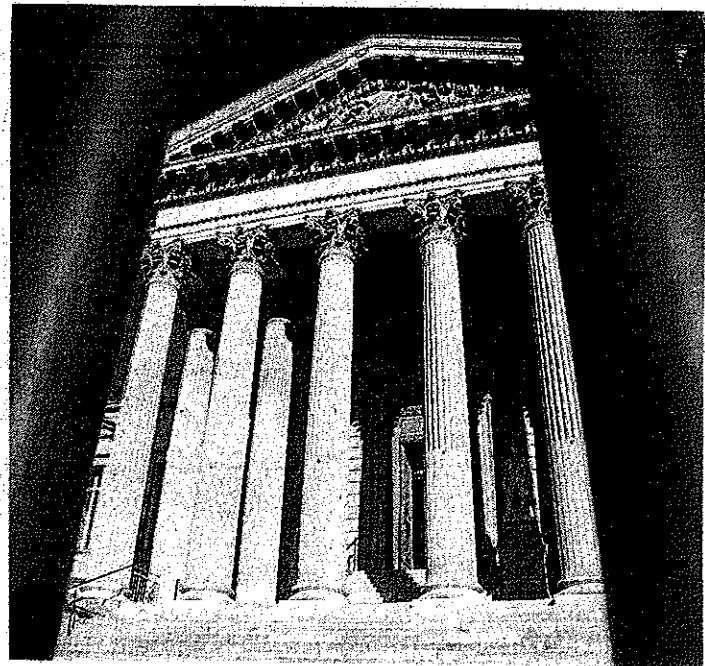
Dix ans ! Lisa et Marine (\*) auront été contraintes de s'armer de patience durant dix ans pour que leurs agresseurs, traduits devant la cour d'assises des mineurs de l'Hérault, soient enfin reconnus coupables. Dix ans durant lesquels, ces deux victimes, qui ne se connaissaient pas, se sont reconstruites dans une justice d'impunité. Multipliant les séances de psy pour tenter d'apaiser « *un stress post-traumatique aigu, des conduites d'évitement et des bouffées délirantes* » qui les tiraillent, depuis, au quotidien.

### Des destins brisés

Les premiers faits remontent au 7 octobre 2011, lorsque Lisa, jeune lycéenne alésienne de 17 ans, a dénoncé des faits de viols et d'agressions sexuelles commis par deux Montpelliérains, Yassine et Amir (\*), âgés respectivement de 17 et 16 ans et demi. « *Elle connaissait depuis un an le plus jeune des deux avec qui elle échangeait des messages via Facebook. Ils se sont chauffés derrière leurs écrans parce qu'elle lui avait dit qu'elle devait venir à Montpellier pour une sortie scolaire. Un plan à trois avait même été évoqué, reconnaît son avocat, Valérie Soulié. Mais quand ma cliente les a rencontrés en vrai, ce jour-là, elle leur a expliqué qu'il ne se passerait rien entre eux.* » Pour autant, les deux adolescents l'ont invitée à aller se

balader au Polygone puis l'ont emmenée à la médiathèque Federico-Fellini où, prétextant une envie pressante, ils l'ont entraînée dans les toilettes. Elle, désireuse de se pomponner avant de rejoindre sa classe, ne s'est pas souciée. Et le piège s'est refermé sur elle. Poussée dans les toilettes, ils l'ont d'abord obligée à les masturber. Puis, Yassine l'a forcée à s'abaisser en se penchant en avant et l'a pénétrée vaginalement malgré l'opposition de la jeune fille qui lui demandait d'arrêter. Il lui a ensuite imposé une fellation, avant de lui arracher ses trois chaînes en or. Les deux adolescents l'ont enfin menacée de représailles si elle parlait et déposait plainte contre eux.

Une promesse qu'elle ne tiendra pas. En effet, à la seconde où elle a rejoint sa classe, la jeune fille, terrorisée, est tombée dans les bras de ses amies en confiant l'horreur qu'elle venait de subir. La police a immédiatement été avisée. Une plainte a été déposée. L'ADN des mis en cause retrouvé sur des préservatifs. Tandis que les expertises



Un long procès de cinq jours dans un huis clos irrespirable. DR

gynécologiques confirmaient les dires de Lisa. Une victime, au destin brisé en mille morceaux, qui a imploré à l'audience : « *Je veux que la justice me rende ce que je n'ai jamais voulu donner !* »

### Un second viol commis moins de deux mois après

La seconde affaire remonte, elle, à fin novembre 2011 et débute par des faits de harcèlement périscolaire à l'encontre d'une jeune Montpelliéraine âgée de

15 ans, prénommée Marine. Parmi les harceleurs, on retrouve le duo Yassine-Amir qui va littéralement lui empoisonner la vie. Jusqu'au jour où ils vont commettre l'irréparable en la traînant de force dans le hall d'un immeuble complètement sordide, à proximité de l'arrêt de tram "Rondelet". Tandis qu'Amir fait le guet, Yassine va la plaquer contre le mur, lui asséner des coups de pied et de poings sur tout le corps puis la violer.

Après cinq jours de procès, dans une atmosphère irrespirable d'un huis clos de cour d'assises des mineurs où les deux accusés ont tout nié en bloc, le verdict est tombé, ce samedi 4 septembre. Yassine a été condamné à six ans de prison ferme avec placement en détention. Tandis qu'Amir a écopé de cinq ans de prison, là aussi avec placement en détention, dont deux ans assortis d'un sursis probatoire avec obligation de soins.

## « Un procès extrêmement éprouvant »

**RÉACTION** « *Ce qui a été très difficile durant ce procès, c'est qu'il y a eu dix ans qui se sont déroulés entre les faits reprochés et l'audience, soulignait maître Gaspard Cuenant, le conseil de la seconde victime. D'un côté, les deux victimes sont devenues des femmes, âgées respectivement de 27 et 25 ans, qui, tant bien que mal, se sont reconstruites. Et de l'autre, deux jeunes hommes, âgés de 26 ans, qui n'ont plus rien à voir avec les adolescents qu'ils ont été. Aujourd'hui, ce sont deux individus qui ont suivi des études supérieures, qui ont des situations professionnelles respectables et qui sont parfaitement insérés dans la société. C'est pour cela que ce fut un procès extrêmement éprouvant pour tout le monde, les magistrats, les avocats, les familles respectives, les victimes et les accusés.* »

> (\*) Prénoms d'emprunt.